



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Intérieur : services extérieurs

Question écrite n° 17696

Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le projet de construction d'un nouveau centre administratif à la sous-préfecture du Raincy (Seine-Saint-Denis). En effet, l'actuelle sous-préfecture est notoirement trop exigüe pour recevoir la population de l'arrondissement du Raincy, qui n'a cessé d'augmenter depuis une vingtaine d'années. Les files d'attente interminables font de ces locaux une hantise pour de nombreux administrés, venus souvent de communes assez éloignées, pour entamer des formalités administratives diverses. Ces personnes doivent souvent attendre jusque dans les jardins de la sous-préfecture quand le hall d'accueil est bondé. Cette foule pose de plus un réel problème d'image du service public et de l'Etat quand, malgré toute sa bonne volonté, le personnel administratif est soumis à la pression d'un public désorienté et mal informé. Cette situation ne s'améliore pas réellement malgré les efforts successifs des représentants de l'Etat car c'est la dimension des locaux et leur disposition qui est en cause. Voici plusieurs années, un dossier de construction d'un nouveau centre administratif avait été envisagé sur l'emplacement actuel de la sous-préfecture et éventuellement en extension sur l'emprise d'un terrain adjacent (situé avenue Thiers), sur Le Raincy. Ce nouveau centre administratif aurait permis, tout à la fois, un agrandissement de l'actuelle sous-préfecture, pour lui permettre un agrandissement de ses locaux, et l'éventuel rapprochement sur une autre partie du tribunal d'instance du Raincy. Ce dossier avait été évoqué voici plusieurs années mais ne semble pas être réapparu depuis. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le projet d'extension et de restructuration de la sous-préfecture du Raincy auquel se réfère l'honorable parlementaire a, dans un premier temps, été soumis au ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, dans le cadre du plan de modernisation des préfetures et sous-préfetures. Au cours de l'année 1992, ce ministère a délégué les crédits nécessaires pour procéder aux études préalables. Celles-ci ont mis en évidence des contraintes juridiques et urbanistiques qui ont conduit le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire à reporter l'exécution du projet. Dans un second temps, un autre projet a été transmis par le préfet de la Seine-Saint-Denis à la commission interministérielle de la politique immobilière de l'Etat (CIPI). Cette nouvelle demande a pour objet la réalisation d'un centre administratif permettant non seulement d'agrandir la sous-préfecture, mais également de regrouper différents services déconcentrés. A ce jour, le dossier préparé par la préfecture ne contient pas tous les éléments qui permettraient de lancer une étude de faisabilité. En effet, avant d'entamer l'analyse technique du dossier, il convient de recueillir l'avis des différentes administrations centrales dont relèvent les services qui feraient l'objet du regroupement projeté. Car la construction d'une nouvelle cité administrative n'est envisageable que si les différents ministères concernés acceptent de la cofinancer. Le Premier ministre a demandé au préfet de la Seine-Saint-Denis de mener à bien ces concertations préalables.

Données clés

Auteur : [M. Raoult Éric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17696

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 31 octobre 1994

Question publiée le : 22 août 1994, page 4242

Réponse publiée le : 7 novembre 1994, page 5523